



**Accord de coopération entre le Judet de Sibiu - Roumanie
et le Département d'Ille-et-Vilaine - République Française
2022-2024**

Entre :

Le Judet de Sibiu, Roumanie

D'une part,

et

Le Département Ille-et-Vilaine, République Française

D'autre part,

Vu la convention cadre de coopération entre le **Judet de Sibiu** et le **Département Ille-et-Vilaine** signé le 11 juin 2003 puis les suivantes de 2007, 2010, de 2013, de 2017 et de 2019.

Considérant les relations développées entre les habitants, les associations, et les collectivités du Judet de Sibiu et le Département d'Ille-et-Vilaine depuis 1990,

Considérant les actions de mises en œuvre par l'association *Solidarité 35 Roumanie* de France et l'APIVS – *Association d'amitié Ille-et-Vilaine - Sibiu* de Roumanie, depuis plus de 30 ans.

Il est convenu de suivre le partenariat comme suit :

Art. 1. L'objet de l'accord de coopération

Le présent accord de coopération a pour objectif de créer un cadre favorable pour le développement des actions de coopération décentralisée pour poursuivre une relation durable entre les collectivités locales, tout en respectant les compétences et les responsabilités de chacun.

La coopération décentralisée doit être un espace de réciprocité, où chacun apprend de l'autre, cette coopération doit s'appuyer sur la notion d'intérêts partagés.

Art. 2. Les objectifs de l'accord de coopération

Cet accord de coopération a pour objectif de définir les relations de partenariat entre le Judet de Sibiu et le Département Ille-et-Vilaine.

Accord de coopération entre le Judet de Sibiu - Roumanie
et le Département d'Ille-et-Vilaine - République Française, signé à.....le.....

Les parties ont convenu de collaborer dans les domaines suivants, en fonction de leurs compétences et en conformité avec les lois en vigueur en France et en Roumanie.

- **Action sociale** – échanges de bonnes pratiques entre professionnels sur les thématiques suivantes : le handicap, l'enfance, personnes en difficulté, personnes âgées, ainsi que dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.
- **Jeunesse** – développement d'une politique pour les jeunes et soutien aux échanges entre les jeunes roumains et français par des programmes de financements européens.
- **Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes** et échanges sur cette thématique.
- **Tourisme, culture et environnement** – protection et valorisation du patrimoine culturel, matériel, immatériel et naturel.
- **Agriculture et développement rural** – Echanges de bonnes pratiques notamment pour la promotion et la valorisation des produits locaux et des circuits-courts.
- **Echanges de bonnes pratiques entre les deux collectivités** dans leurs champs de compétences et sur des thématiques transversales (stratégie, professionnalisation des agents, amélioration de la qualité du service publique, etc.).

Les partenariats entre les différentes communes du Judet et du Département seront remobilisés.

Art. 3. Plan d'action

Il sera établi un plan d'action opérationnel commun, les engagements mutuels seront définis chaque année d'un commun accord, par des documents approuvés.

Art. 4. Coordination des actions de coopération

Chaque partie désignera un coordinateur qui sera chargé de la mise en œuvre effective des accords de coopération. Les coordinateurs désignés par les parties devront établir un plan de mise en œuvre et proposeront des actions complémentaires qui pourront être prises en charge par les deux parties.

Art. 5. Modalités pratiques de financement

Le Judet de Sibiu et le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre des axes de coopération.

En ce qui concerne les frais de déplacements et de séjour, le principe des coûts partagé sera appliqué : les frais liés au transport international et à l'hébergement pris en charge par le partenaire se déplaçant, les frais de restauration pris en charge par le partenaire accueillant.

Accord de coopération entre le Judet de Sibiu - Roumanie
et le Département d'Ille-et-Vilaine - République Française, signé à.....le.....

En ce qui concerne les coûts induits par les plans d'actions, la participation financière de chaque partenaire sera négociée de manière concertée et fera l'objet de recherches de cofinancements.

Pour les actions qui le nécessitent, les deux collectivités locales feront appel aux partenaires associatifs qui animent les liens citoyens entre les deux territoires; *Solidarité 35 Roumanie et APIVS – Association d'amitié Ille-et-Vilaine Sibiu.*

L'association d'amitié Ille-et-Vilaine Sibiu accompagnera les deux collectivités dans le développement de projets par :

- L'appui à la réalisation opérationnelle des actions prévues,
- L'accompagnement des transferts d'expériences entre le Département Ille-et-Vilaine et le Judet de Sibiu;
- La traduction et l'interprétariat,

Les deux collectivités reconnaissent les missions allouées à *l'association d'amitié Ille-et-Vilaine Sibiu* et s'engagent à les soutenir.

Art. 6. Règlement des différents

Tout différent relatif à l'interprétariat ou à la mise en application des accords de coopération sera géré à l'amiable par les parties, par négociation directe.

Art. 7. Dispositions finales

Cet accord de coopération prendra effet dès sa signature et sera conclue pour une période de trois ans, avec possibilité de prolongation automatique pour une période de trois ans, à moins que l'une des parties notifie à l'autre partie qu'il dénonce l'accord trois mois avant l'expiration de la date de validité.

L'accord de coopération peut être modifié et/ou complété par un accord écrit entre les parties. Les modifications produiront les effets dès la signature des dispositions du présent accord.

La résiliation du présent accord n'affectera pas la mise en œuvre des programmes et projets commencés durant la période de validité, sauf s'il en a été convenu autrement par les parties.

Signé à, le, en deux exemplaires originaux, chacun en langue roumaine et française, tout le texte faisant également foi.

**Pour le
Judet de Sibiu,
Roumanie**

**Pour le
Département Ille-et-Vilaine,
République Française**

Présidente

President

Daniela CÎMPEAN

Jean-Luc CHENUT

Accord de coopération entre le Judet de Sibiu - Roumanie
et le Département d'Ille-et-Vilaine - République Française, signé à.....le.....